Grand Besançon Métropole

Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : 16/12/2020	**Séance du jeudi 3 décembre 2020 qui s'est déroulée en visioconférence**	Visé par : La Chef du service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVE DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 03/12/2020 à 18 heures 00 en visioconférence, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de GBM.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances du 01/09/20 et 01/10/20

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente:

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Serge RUTKOWSKI comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances du Bureau du 01/09/20 et 01/10/20

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 24 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳R. 2 - Modalités de consultation du Bureau pendant la période d'urgence sanitaire (loi du 14 novembre 2020)

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les propositions ci-dessus en matière d'organisation de la séance, de modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, pour toute la période d'état d'urgence sanitaire,
- modifie la rédaction de l'article 61 du règlement intérieur pour sa partie relative à la modulation des indemnités des membres du Bureau, pour toute la période d'état d'urgence sanitaire en considérant les problèmes de connexion comme un motif d'absence justifiée.

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 24 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳R 3 - Pertes sur créances irrécouvrables

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur et abandons de créances de :

- 13 974,34 € TTC au titre du Budget Principal
- 38 896,37 € TTC (soit 35 360,34 € HT) au titre du Budget Déchets
- 7 247,61 € TTC au titre du Budget Conservatoire
- 10 867,97 € TTC (soit 10 522,17 € HT) au titre du Budget Eau
- 7 239,12 € TTC (soit 6 901,01 € HT) au titre du Budget Assainissement

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 24 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳R 4 - Renouvellement de la convention de services communs GBM / Pôle métropolitain Centre Franche-Comté

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de services communs entre GBM et le Pole Métropolitain Centre Franche-Comté pour une durée de 3 ans,
- autorise Monsieur le 3ème Vice-Président, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 24 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R5 - Renouvellement de la convention de services communs GBM / SMSCoT

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de services communs entre GBM et le SMSCoT pour une durée de 3 ans,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 24 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R 6 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de chef de secteur au sein du Département de l'Eau et de l'Assainissement qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 25 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R 7 - Délibération de principe relative au recours à un agent contractuel à défaut d'agent titulaire sur poste permanent

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement en Contrat à Durée Indéterminée d'un agent contractuel sur poste de Responsable de l'action culturelle au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), à défaut d'agents titulaires à l'issue de la procédure de recrutement,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 26 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R 8 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de référent de secteur plan local d'urbanisme intercommunal au sein de la direction urbanisme, projets et planification à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2°de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :
Pour : 26 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.
Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

↳R 9 - Attribution d'une subvention annuelle 2020 à l'Etablissement Public Foncier du Doubs-BFC - Missions hors portage
Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention conventionnelle de 20 000 euros à l'EPF Doubs-BFC, au titre de l'année 2020,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :
Pour : 26 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.
Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sports

↳R10 - Plan de soutien à l'enseignement musical - Attribution de subventions aux écoles de musique locales
Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement de 5 subventions au titre d'avances sur les subventions 2021 aux écoles de musique associatives locales pour un montant total de 7 585 € répartis comme suit :
  - Auxon Music : 1 434 €,
  - Accord Parfait Devecey : 1 294 €,
  - ASEP : 1 474 €,
  - Atelier musical de Saint-Vit : 1 691 €,
  - ASC Miserey Salines : 1 692 €,
- se prononce favorablement sur le versement de 5 subventions exceptionnelles forfaitaires pour accompagner la reprise d'activités des écoles de musique associatives locales pour un montant total de 1 500 € répartis comme suit :
  - Auxon Music : 300 €,
  - Accord Parfait Devecey : 300 €,
  - ASEP : 300 €,
  - Atelier musical de Saint-Vit : 300 €,
  - ASC Miserey Salines : 300 €,
- se prononce favorablement sur le versement de 5 subventions exceptionnelles forfaitaires de soutien à l'investissement aux écoles de musique associatives locales pour un montant total de 4 500 € répartis comme suit :
  - Auxon Music : 900 €,
  - Accord Parfait Devecey : 900 €,
  - ASEP : 900 €,
  - Atelier musical de Saint-Vit : 900 €,
  - ASC Miserey Salines : 900 €.

Pour : 26 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.
Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳R 11 - Fonds Manifestations sportives : attribution de subventions inférieures à 23 000 euros
Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.
A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 3 subventions d'un montant total de 35 000 €, dans le cadre du fonds d'aide « actions/manifestations sportives» :

- 10 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine,
- 15 000 € à l'association Team Organisation de Marchaux,
- 10 000 € à Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :
Pour : 27 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marie ETEVENARD, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER,
Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.
Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳R 12 - Fonds Sport de Haut Niveau : attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau dans les disciplines individuelles
Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 5 subventions d'un montant total de 15 000€ dans le cadre du soutien aux clubs sportifs de haut niveau pour la saison 2020/2021 :
  - 5 000€ au CLUB PUGILISTIQUE BISONTIN
  - 2 500€ au CLUB SAUVEGARDE DE BESANCON
  - 2 500€ à l'AMICALE CYCLISTE BISONTINE
  - 2 500€ à la SOCIETE DE TIR DE BESANCON
  - 2 500€ à BESANCON BMX

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :
Pour : 27 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marie ETEVENARD, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.
Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

↳R 13 - SM Lumière - Renouvellement de la convention de services communs
Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de services communs entre Grand Besançon Métropole et le SM LUMIERE pour une durée de 3 ans,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :
Pour : 28 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marie ETEVENARD, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Frank LAIDIÉ, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY,

Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.
Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳R 14 - SMPSI - Renouvellement de la convention de services communs

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de services communs entre GBM et le SM PSI pour une durée de 3 ans,
- autorise Monsieur le 1er Vice-Président, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :
Pour : 28 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marie ETEVENARD, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Frank LAIDIÉ, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.
Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳R 15 - Enseignement supérieur Subvention UFC - Guide Etudiant

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'UFC, à hauteur de 1 800 € pour le guide étudiant « Choisir l'université ! ».

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 29 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Frédérique BAEHR, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marie ETEVENARD, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Frank LAIDIÉ, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.
Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳R 16 - Enseignement supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU THETA)

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Université de Franche-Comté pour accompagner l'accueil à l'Observatoire des sciences de l'Univers.

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :
Pour : 29 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Frédérique BAEHR, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marie ETEVENARD, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Frank LAIDIÉ, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.
Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳R 17 - Enseignement supérieur et Recherche Subvention ENSMM Bourses mobilité internationale entrante

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 21 600 € à l'ENSMM pour financer les frais de vie d'étudiants internationaux,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :
Pour : 29 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Frédérique BAEHR, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marie ETEVENARD, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Frank LAIDIÉ, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.
Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳R 18 - Micronora 2021 - Participation de Grand Besançon Métropole Avenant à la Convention
Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.
A l'unanimité, le Bureau autorise la Présidente de GBM à signer l'avenant à la Convention avec l'association MICRONORA afin de permettre le versement du solde de cette subvention pour l'organisation du « Pavillon » dédié aux nanotechnologies durant MICRONORA 2021.

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :
Pour : 29 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Frédérique BAEHR, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marie ETEVENARD, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Frank LAIDIÉ, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.
Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳R 19 - Projet Ingénieur.e Manager Tour 2020 – Subvention GBM
Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.
A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 2 000 € A l'UBFC pour l'organisation de cette manifestation.
Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :
Pour : 29 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Frédérique BAEHR, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marie ETEVENARD, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Frank LAIDIÉ, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.
Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

↳R 20 - Programmation 2020 de logements en location accession réalisés par Néolia à Besançon
M. Pascal ROUTHIER, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.
Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.
A l'unanimité des suffrages exprimés, le Bureau :
- se prononce favorablement sur les deux demandes d'agrément déposées par Néolia pour un total de 37 logements en location-accession (PSLA),
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les 37 décisions de réservation d'agréments pour l'obtention d'un prêt de location-accession (PSLA),
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les deux conventions avec Néolia portant sur la sollicitation et la mise en œuvre de ces 37 agréments de type PSLA.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés et au scrutin public par appel nominal :
Pour : 29 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Frédérique BAEHR, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marie ETEVENARD, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Frank LAIDIÉ, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE,

Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF
Contre : 0 Abstention : 2 - Christophe LIME, Anne BENEDETTO
Ne prend pas part au vote : 1- Pascal ROUTHIER

↳R 21 - Contrat de Ville - Appel à projets 2020 - 2ème programmation

Mmes Frédérique BAEHR, Marie ETEVENARD, et MM Pascal ROUTHIER, Aurélien LAROPPE élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.
Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1er avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.
A l'unanimité, le Bureau :

- après avoir pris connaissance de la 2ème programmation de l'appel à projets 2020 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 63 229 € :
  - Au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
    - 3 000 € à l'association PARI
    - 1 000 € au Groupement des Jeunes Doubs Centre Foot
  - Au titre du volet Lutte contre les Discriminations et égalité Femmes/Hommes
    - 18 000 € à la MJC Palente-Orchamps
  - Au titre du Volet Participation des habitants et lien social
    - 2 500 € à Miroirs de Femmes
  - Au titre du volet Santé et accès aux soins
    - 1 000 € à l'ANPAA
  - Au titre du volet Tranquillité Publique et prévention de la délinquance
    - 700 € à l'ADDSEA SPS
    - 500 € à Planoise Karaté Academy
    - 33 279 € à Saiemb
  - Au titre du volet Valeurs de la République et Citoyenneté
    - 1 000 € à l'Association d'Aide aux Victimes d'Infraction
    - 500 € à Planoise Karaté Academy
    - 1 750 € à Dans6T
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention annexée au

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :
Pour : 28 Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Catherine BARTHELET, Anne BENEDETTO, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marcel FELT, Lorine GAGLIOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Frank LAIDIÉ, Christophe LIME, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Fabrice TAILLARD, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF
Contre : 0 Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 4 - Frédérique BAEHR, Marie ETEVENARD, Pascal ROUTHIER, Aurélien LAROPPE.

Bureau

Séance du 3 décembre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 18h30

Etaient présents :
Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD (à partir du rapport 11), Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME (à partir du rapport 20), M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD (à partir du rapport 20), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY (à partir du rapport 6), Mme Anne BENEDETTO (à partir du rapport 20), M. Loïc ALLAIN (à partir du rapport 7), Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR (à partir du rapport 15), M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE (à partir du rapport 13), M. Yves MAURICE

Etaient absents :
M. Nicolas BODIN, Mme Lorine GAGLIOLO

Secrétaire de séance :
M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mme L. GAGLIOLO à M. F. BOUSSO

Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 3 décembre 2020

Visioconférence

ORDRE DU JOUR

Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole

Bureau
Séance du jeudi 3 décembre 2020

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 18h30

1ÈRE PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation des procès-verbaux des séances du 01/09/20 et 01/10/20

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonjour à tous. Excusez-moi, j'ai deux minutes de retard. Nous avons une procuration de Mme Lorine GAGLIOLO à M. François BOUSSO. Je vous propose de commencer par la désignation du (ou de la) secrétaire de séance.

S'adressant à M. RUTKOWSKI. Serge, veux-tu en être ?

M. RUTKOWSKI.- Allons-y, j'accepte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Serge. Nous passons à l'approbation des procès-verbaux des séances des 1er septembre et 1er octobre 2020 ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

N'hésitez pas à lever la main virtuelle au niveau de la discussion, ou, si je ne vous vois pas, à prendre la parole. Nous passons au rapport n°2 concernant la période d'urgence sanitaire.

Rapport n°2 - Modalités de consultation du Bureau pendant la période d'urgence sanitaire
(loi du 14 novembre 2020)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il nous semblait nécessaire que vous ayez un retour sur l'ensemble de ces propositions en matière d'organisation de la séance, des modalités de vote, et des modalités d'identification des participants. Souhaitez-vous que Monsieur DEMILLIER vous présente le rapport, ou cela vous convient-il comme cela ? Certains d'entre vous ont-ils besoin d'informations complémentaires ? Très bien. Je vous propose d'adopter ce rapport et de passer au rapport n°3 sur les pertes sur créances irrécouvrables.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Rapport n°3 - Pertes sur créances irrécouvrables

Mme LA PRÉSIDENTE.- Veux-tu en dire un mot ?

M. BAULIEU.- Ce n'est pas nécessaire, mais s'il y a des observations, nous les prenons.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord, très bien. S'il n'y en a pas, nous passons au rapport suivant.

Rapport n°4 - Renouvellement de la convention de services communs
GBM / Pôle métropolitain Centre Franche-Comté

M. BAULIEU.- Il s'agit de la reconduction à l'identique. Je n'ai pas de commentaire particulier à faire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord. Nous considérons donc que ce rapport est adopté.

Rapport n°5 - Renouvellement de la convention de services communs GBM / SMSCoT

M. BAULIEU.- C'est le même commentaire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est donc adopté. Nous continuons.

Rapport n°6 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

M. BAULIEU.- Tout est dit dans le résumé. Chacun sait que nous devons procéder aux ajustements au moins tous les trois ans. C'était le cas de l'intéressé. Il y a donc des ajustements tels que nous les pratiquons sur des fonctions statutaires similaires.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Je ne vois rien. Je considère donc qu'il est adopté. Je vous remercie. Nous passons au rapport n°7.

Rapport n°7 - Délibération de principe relative au recours à un agent contractuel
à défaut d'agent titulaire sur poste permanent

M. BAULIEU.- À toutes fins utiles, c'est dans le cadre du recrutement d'un responsable de l'action culturelle au sein du CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional).

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des commentaires ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Nous passons au rapport n°8.

Rapport n°8 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

M. BAULIEU.- Ce rapport concerne notamment le recrutement d'un contractuel compte tenu du fait qu'il n'y a pas de titulaire ou statutaire candidat sur le poste.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas de commentaire, c'est adopté. Je vous remercie. Nous passons au rapport n°9 concernant une subvention annuelle 2020 à l'Établissement Public Foncier du Doubs-Bourgogne-Franche-Comté.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Rapport n°9 - Attribution d'une subvention annuelle 2020
à l'Établissement Public Foncier du Doubs-BFC -
Missions hors portage

Mme LA PRÉSIDENTE.- *S'adressant à Mme BARTHELET.* Souhaites-tu apporter une information ?

Avez-vous besoin d'information particulière sur ce dossier ? Non ? S'il n'y en a pas, il est adopté. Nous passons au rapport n°10.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°10 - Plan de soutien à l'enseignement musical - Attribution de subventions aux écoles de musique locales

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que cela correspond à des attentes des uns et des autres. Qui s'oppose ? Gabriel, souhaites-tu intervenir ? Pas du tout. Très bien, nous adoptons ce dossier.

Rapport n°11 - Fonds Manifestations Sportives : Attribution de subventions inférieures à 23 000 euros

Mme LA PRÉSIDENTE.- *S'adressant à M. JASSEY.* Michel, je ne sais pas si tu vois un élément particulier à apporter. Tu pourras répondre à des questions qui pourraient advenir.

M. JASSEY.- Bonjour. C'est une très belle épreuve cycliste sur deux jours, de niveaux national et international, avec une particularité, puisqu'il y aura une épreuve féminine. Le départ est aux Prés-de-Vaux. Cela traverse 35 à 40 communes de notre territoire. Il y aura un atelier de paracyclisme, une médiatisation par des chaînes nationales sportives, un journal de l'Équipe. C'est donc une très belle manifestation. C'est tout ce que je voulais dire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Avez-vous d'autres commentaires ? Non ? Pas particulièrement ? Je vous remercie.

Rapport n°12 - Fonds Sport de Haut Niveau : Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau dans les disciplines individuelles

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport concerne le sport de haut niveau. Il s'agit de subventions aux clubs sportifs de haut niveau. N'avez-vous pas de commentaire particulier ? Je vous remercie.

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Rapport n°13 - SM Lumière - Renouvellement de la convention de services communs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Souhaitez-vous apporter des éléments ? Non. Souhaitez-vous des informations ? Non, pas particulièrement.

Je ne sais pas si Nicolas BODIN est là. Je ne le vois pas sur mes petites vignettes, mais si tu veux dire quelque chose, n'hésite pas. S'il n'y a pas de commentaire particulier, je vous remercie pour ce dossier.

Rapport n°14 - SMPSI - Renouvellement de la convention de services communs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport concerne le Parc Scientifique et Industriel de Témis. Avez-vous des commentaires ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Rapport n°15 - Enseignement supérieur -
Subvention UFC - Guide étudiant

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des éléments à apporter ? Outre le fait que nous sommes bien inquiets pour nos étudiants qui sont vulnérables et qui sont confrontés à bien des difficultés. Nous serons sans doute amenés à un moment ou à un autre à revenir sur les aides que nous pourrions leur apporter dans le cadre de la vie étudiante. Il s'agit ici d'un guide qui est proposé.

S'adressant à M. VUILLEMIN. Benoît, as-tu quelque chose à dire en particulier ?

M. VUILLEMIN.- Non. Il s'agit simplement du guide après le bac, qui s'appelle « Choisir l'université ! ». C'est un format papier qui est apprécié et diffusé à un grand nombre de lycéens, ainsi que de parents et de professionnels de l'orientation. Il y aura une version dématérialisée, mais il y a une demande pour un guide papier qui est toujours bien pris en main. Ce rapport concerne une subvention à hauteur de 1 800 €.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord. Merci beaucoup. C'est adopté.

Rapport n°16 - Enseignement supérieur et Recherche -
Diffusion de la culture scientifique et technique -
Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU THETA)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'un soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers. Regardons le ciel, cela nous fait du bien aussi. C'est une aide que nous avons l'habitude de leur apporter. La recherche est fondamentale. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°17 - Enseignement supérieur et Recherche -
Subvention ENSMM -
Bourses mobilité internationale entrante

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cette aide est très attendue. D'autres territoires ne le font pas. Avez-vous besoin de compléments ? Je vous remercie.

Rapport n°18 - Micronora 2021 - Participation de Grand Besançon Métropole -
Avenant à la Convention

Mme LA PRÉSIDENTE.- *S'adressant à M. BODIN.* Nicolas, si tu es là, tu souhaites peut-être apporter un élément. Pas particulièrement ? On ne t'entend pas. Je ne sais pas si tu es là. Je vais vérifier, parce que du coup, je lui parle, mais je ne sais pas s'il est là. Non il est pas là !

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord. Si vous voulez des informations, n'hésitez pas. Il s'agit du soutien à Micronora et c'est fondamental. Je vous remercie.

Rapport n°19 - Projet Ingénieur.e Manager Tour 2020 - Subvention GBM

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cette subvention GBM permet d'être en lien avec la région académique, donc avec le pôle Ingénierie et Management de l'Université qui relance l'opération Ingénieur.e Manager auprès des lycées de notre région. C'est évidemment tout ce travail que nous devons faire pour que les lycéens se projettent dans nos établissements d'enseignement supérieur, puisque c'est important que ce lien se fasse, que les lycées aient connaissance aussi de l'ensemble de nos équipements supérieurs. S'il n'y a pas d'autres informations demandées, c'est adopté. Je vous remercie.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

Rapport n°20 - Programmation 2020 de logements en location accession réalisés par Néolia à Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapporteur est Marie ETEVENARD. Nous sommes toujours dans cette situation particulière. Il y aura une présentation orale en séance. Je ne sais pas si Marie est là ce soir.

Mme ETEVENARD.- Je suis là. Bonjour.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Souhaites-tu apporter des éléments ?

Mme ETEVENARD.- Oui, rapidement. Ce rapport concerne la commercialisation de 37 logements neufs par Néolia sur Besançon, dans le quartier Vauban et rue des Saulniers dans le quartier Montrapon. C'est un parcours d'accession sécurisé, résidentiel très prudent pour les ménages. Au bout de 18 mois, ils doivent lever, ou non, l'option pour acquérir. Je trouve que cela reste un peu cher. Je pense qu'il faudra peut-être que nous soyons vigilants lors de la rédaction du PLH (Plan Local de l'Habitat). Cela reste à 8 €/m² en locatif. Ensuite, l'acquisition est à 2 500 €/m². Je trouve que pour les familles monoparentales, ce que je suis, cela ne me paraît pas abordable, mais l'intention est très louable.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous d'autres éléments ? Effectivement, cela peut paraître encore très éloigné des situations monoparentales. Ce rapport est adopté. Nous continuons.

Mme BENEDETTO.- Excusez-moi, j'avais levé la main.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Excusez-moi, je ne vous avais pas vue.

Mme BENEDETTO.- Je suis absolument désolée. J'ai eu énormément de difficultés à retrouver l'email dans lequel il y avait l'invitation. Bonsoir à tous. Heureusement, Olivier m'a dépannée. D'ailleurs, j'en profite juste pour vous demander, tant que l'on fait des visioconférences, si le lien pourrait apparaître dans notre calendrier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je viens de le demander. En démarrant, je ne l'avais pas non plus.

Mme BENEDETTO.- On prend l'habitude de partir de son calendrier, et là, j'étais absolument paniquée. Je vois que le dossier sur lequel j'avais l'intention d'intervenir est en train de passer. Il me semble que je vais renchérir sur les propos de Marie. Nous en avions déjà parlé lorsque nous étions en Commission. Il nous semble que ce projet se situe à chaque fois sur les plafonds des prix, que ce soit en location ou sur l'acquisition. Effectivement, nous sommes vraiment à la frontière entre le logement social et le droit commun. Par ailleurs, la levée d'option est extrêmement courte. Nous avions même demandé en Commission que le service veuille bien regarder si nous étions dans les clous en termes réglementaires. Apparemment, nous le sommes, mais à chaque fois, nous sommes vraiment sur la frontière haute du réglementaire.

Pour nous, ce projet n'est pas vraiment social. Il se dit « social », mais il est plutôt destiné aux ménages déjà relativement aisés et qui devront se prononcer très rapidement sur l'acquisition. De 6 à 18 mois, cela laisse très peu de temps. Je ne sais pas si Christophe LIME est là, s'il est arrivé, mais nous avions l'intention de nous abstenir sur ce projet.

M. JASSEY.- Si vous me permettez, il y a eu deux ou trois opérations similaires, notamment sur Devecey où il y avait des tarifs différenciés suivant le statut des acheteurs, s'ils étaient primo-accédants, si c'était des habitants, ou si d'autres personnes achetaient. En tout cas, une modularité des tarifs avait été mise en place. Il peut y avoir peut-être une approche de ce type.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là, nous ne sommes pas partis du tout sur cette démarche. Je suis extrêmement ennuyée. Pascal ROUTHIER suit ce dossier, ce qui ne me donne pas de capacité à réagir à ce dossier.

Mme ETEVENARD.- C'est extrêmement sécurisant pour les ménages, c'est-à-dire que ce sont de nombreuses garanties. La période de location permet d'évaluer si le budget passe. Elle permet de comparer. Il y a donc des garanties. De la même manière, la totalité des logements constitue un apport, ce qui est fort intéressant. Ensuite, en cas de pépin de vie, Néolia s'engage à reloger dans les six mois, à racheter le logement dans les six mois. Ce sont des avantages et des garanties vraiment encourageantes. Odile OSWALD peut apporter des éléments plus précis. Elle m'a proposé de pouvoir intervenir si besoin.

M. ROUTHIER.- Je ne peux pas faire de commentaire. Je ne dis rien, mais j'ai déjà fait des commentaires.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour la formation, il faudra que tu briefes Marie.

M. ROUTHIER.- Nous en avons déjà parlé ensemble. C'est dommage, on ne peut pas donner notre vision des choses.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous allons essayer de clarifier ce qu'est le conflit d'intérêts. Si des données très objectives sont amenées à être proposées, à être entendues pour le Bureau, tu peux en parler, Pascal. En revanche, ton opinion ne doit pas être exprimée. Est-ce que tu vois ce que je veux dire ? Si tu as des éléments très objectifs qui répondent en partie à la question posée, tu peux intervenir, mais si c'est une opinion, tu participes au vote et à l'influence du vote, et nous ne sommes plus en capacité de te laisser la parole, ou de laisser la parole à la personne qui suit ce dossier, ce qui aberrant, mais c'est ainsi.

M. ROUTHIER.- Je pense qu'Odile va nous apporter un peu plus de précisions.

Mme OSWALD.- Je précise simplement qu'un PSLA (Prêt Social Location Accession) est une accession. Ce n'est pas du logement social au sens propre du terme. La première période dite « phase locative » sert pour partie à constituer l'apport en capital pour l'acquéreur. Effectivement, c'est destiné à des acquéreurs qui n'ont pas un niveau de revenu élevé. Une partie sert à payer le loyer et une autre sert à constituer l'apport en capital. Ils n'ont pas non plus intérêt à prolonger cette phase locative initiale, une partie servant en location, alors que sinon, tout est intégré en remboursement d'annuité. Depuis les dernières évolutions de la loi, au titre de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), les PSLA sont comptabilisés, mais uniquement pendant un certain temps, pendant les dix premières années ; après, ils ne sont plus comptabilisés comme logements sociaux.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord. C'est donc un logement social, parce que l'on part du principe que l'on peut faciliter l'acquisition du logement. C'est dans ce caractère. Nous devrions ensuite voir la notion sociale, mais cela participe malgré tout à l'idée d'une mixité sociale aussi. Avez-vous d'autres interventions ?

M. LAROPPE.- Oui, merci. Je reviens sur ce que tu as dit concernant les problématiques de conflit d'intérêts.

C'est vrai que je trouve dommage que sur ce dossier, en l'occurrence, une personne comme Pascal ROUTHIER sauf erreur de ma part, qui est la plus à même d'en parler, ne puisse pas en parler. Je trouve cela vraiment dommage. Il aurait peut-être du contenu à apporter. C'est également le cas pour d'autres sujets. Je voulais juste savoir s'il y a une réflexion pour, juridiquement, trouver une mécanique pour que les élus concernés puissent intervenir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cette demande est faite en permanence, et je crois qu'il faut l'accepter. Nous sommes dans une situation complexe. Cela a été demandé à la Haute Autorité. Nous avons eu un retour. Jean-Philippe DEMILLIER peut vous le redire. Nous ne pouvons pas nous permettre de redire à chaque fois que l'on trouve que c'est inconfortable, etc. C'est ainsi. À un moment donné, il faut accepter les choses.

M. LAROPPE.- J'accepte parfaitement. Le problème est simplement que j'ai approché d'autres élus sur d'autres agglomérations. Il se trouve que certaines sont passées outre ce genre de problématique. Je voulais simplement savoir ce qu'il en était de notre côté.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Soyons clairs. « Passer outre » signifie que nous prenons le risque de fragiliser les délibérations, les opérations. On peut dire qu'il est relatif, mais il existe.

M. DEMILLIER.- Sur le sujet, on proposera qu'un avocat spécialisé puisse intervenir en Bureau-Débat du 14 décembre prochain pour préciser ce sujet et répondre à vos questions si vous le souhaitez. Cela

étant, comme le disait la Présidente, nous appliquons l'avis de la Haute Autorité qui nous a été rendu fin juin dernier. Nous lui avions demandé son avis sur un certain nombre de nos pratiques. Si vous le souhaitez, je vous diffuserai cet avis qui est très clair. Après, la question que vous pouvez éventuellement vous poser est de savoir si l'on applique complètement cet avis de la Haute Autorité, ou si on l'applique différemment dans certaines situations, mais en faisant peser un risque de régularité sur les actes et en faisant peser sur vous un risque de nature pénale, le conflit d'intérêts étant de nature pénale. Nous aurons l'occasion d'en reparler le 14 décembre prochain si vous le souhaitez.

M. LAROPPE.- Merci beaucoup. Merci pour votre réponse, Monsieur DEMILLIER.

M. ROUTHIER.- Anne, je ne sais pas si je peux ajouter quelque chose très rapidement. Les règles sont déjà fixées au niveau de l'attribution de ces logements. En l'état, nous ne pouvons pas y revenir. Nous pouvons y travailler, cela peut être une réflexion, mais dans l'immédiat, les règles sont déjà fixées. Nous ne faisons que passer les logements validés. Nous devrons regarder plus précisément dans le cadre du groupe de travail PLH comment nous nous organisons. Aurélien a raison. C'est frustrant de ne pas pouvoir discuter avec les élus sur le fond des dossiers.

Mme BENEDETTO.- Nous pouvons le faire en commission.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, Anne. Nous attendrons le 14 décembre prochain.

Mme BENEDETTO.- Ne peut-on pas le faire en commission non plus ? À quoi servent les commissions ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas « à quoi servent les commissions ? » Nous ne revenons pas sur le sujet. Nous verrons cela le 14 décembre prochain. Nous le mettrons en discussion, et nous verrons comment nous réglerons cette affaire. Cela étant, il faut absolument que nous ne perdions plus de temps à redire la même chose en permanence. Cela ne peut pas se faire en commission, la commission étant un lieu formel. La question posée ici est : en quoi quelqu'un qui porte un dossier personnellement influence-t-il le vote des autres ? Comment sa parole peut-elle influencer le vote ? Quand on considère que les gens ne sont pas impliqués dans le dossier de façon personnelle, dans le sens où ils portent le dossier, à partir de ce moment-là, on considère qu'ils sont plus dans la subjectivité que dans l'objectivité.

M. DEMILLIER.- Un avocat interviendra pour vous préciser la nature de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas, et les risques correspondants lors d'une prochaine réunion. Nous sommes en train d'organiser cela.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour que ce soit clair. Pascal ROUTHIER disait à Michel JASSEY que nous sommes sur quelque chose d'engagé et sur lequel nous ne pouvons pas revenir. En revanche, lorsque Michel proposait de voir comment aborder les choses différemment, je pense que Pascal va s'en emparer pour que les prochains dossiers soient traités avec une autre approche.

M. JASSEY.- Il n'y a aucune remise en question de ce dossier dans mon propos. C'est simplement de pouvoir apporter des éléments à prendre en compte pour le futur.

Mme BENEDETTO.- Pour le futur PLH notamment. Effectivement, nous nous inscrivons là-dedans. Il est évident que le dossier est ficelé. Maintenant, nous avons noté que tout en restant dans le réglementaire, il n'y avait pas un effort de la part du bailleur sur sa marge et sur des loyers et des prix à l'acquisition. On parle de logements abordables, mais on va dire qu'il n'y a rien de très abordable.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Nous passons au vote. J'ai noté l'abstention d'Anne BENEDETTO.

M. LIME.- Je m'abstiens également. Excusez-moi pour mon retard. Je viens d'arriver.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est noté. Nous avons donc les abstentions d'Anne et de Christophe.

Rapport n°21 - Contrat de Ville - Appel à projets 2020 - 2e programmation

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est pareil. Frédérique BAEHR, Marie ETEVENARD, Carine MICHEL, Hasni ALEM, Pascal ROUTHIER, Yannick POUJET, Aurélien LAROPPE et Thierry PETAMENT étant élus intéressés, ils ne prennent part ni au débat ni au vote. Ce contrat de ville est un moment important d'accompagnement des associations. Il est vraiment fondamental. Cela étant, il est toujours regardé un peu rapidement d'ailleurs, alors que tout le tissu associatif dépend aussi des subventions que nous leur accordons. Vous avez la liste des interventions. Elle est très claire. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

J'ajoute un petit détail qui n'en est pas un. J'ai omis quelque chose de formel qui est extrêmement important sur lequel Monsieur DEMILLIER va revenir, parce qu'en réalité, nous sommes sur un Bureau exécutif, avec des votes et un formalisme nécessaire. Comme nous sommes en visioconférence, cela nécessite un certain nombre de règles. Je suis partie très rapidement sur une approche naturelle, sauf que nous ne sommes pas dans des choses aussi naturelles qu'elles pourraient l'être. Jean-Philippe va vous expliquer ce qui aurait dû vous être soumis avant que je passe ces 21 rapports.

M. DEMILLIER.- Merci, Madame la Présidente. J'ai le mauvais rôle du juriste, mais c'est simplement pour vous dire que c'est la première fois qu'un Bureau en visioconférence va décider. Sur ces 21 premiers rapports, vous venez de décider. Ensuite, vous allez préparer le Conseil. La réglementation prévoit que lorsque vous décidez en visioconférence, il y a deux possibilités : soit on procède au scrutin public, soit on procède au vote par un vote électronique à distance. Je vous parlerai ultérieurement du vote électronique à distance. Il sera mis en place pour la séance du 17 décembre prochain, mais nous ne pouvions pas encore le mettre en place pour ce soir. Nous en viendrions donc au scrutin public.

D'un point de vue réglementaire, qui dit scrutin public voudrait dire qu'à la fin de l'examen de chacune des délibérations, on fait un appel nominal de chaque élu pour connaître le sens de son vote, et c'est retranscrit sur la délibération. C'est une difficulté réglementaire que connaissent toutes les collectivités en ce moment. J'étais en lien cet après-midi avec de nombreux collègues d'autres intercommunalités. La réglementation est ainsi faite. Plutôt que d'appeler le nom des 33 élus du Bureau pour chacun des 21 rapports, nous vous proposons, si vous en décidez ainsi à l'unanimité, de considérer ce soir que la Présidente s'est tournée vers vous pour chacun des rapports, pour recueillir votre assentiment.

Je ne sais pas si j'ai été très clair dans ce que je viens d'indiquer. C'est purement formel, mais cela nous permet de sortir des rapports en considérant qu'il y a eu un scrutin public pour chacun des rapports.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous voyez que j'ai oublié d'un seul coup que le formalisme dont je vous parlais est respecté très clairement sur les prises de parole, sur les modalités de vote. Nous sommes vraiment dans des moments où nous adoptons de nouvelles pratiques. C'est parfois un peu compliqué. Vous opposez-vous au déroulé du vote tel qu'il s'est déroulé sur ces 21 rapports ? Je ne vois personne qui s'oppose à ce qui s'est passé.

M. DEMILLIER.- Je me permets d'apporter une précision indiquée dans le rapport n°2. Nous allons modifier l'article 61 du règlement intérieur. Comme vous le savez, un mécanisme vise à suivre le présentéisme des élus aux réunions des commissions, Bureau et Conseil. Nous vous proposons que pour les réunions en visioconférence, si jamais des élus rencontrent des difficultés pour se connecter, bien évidemment, nous ne les considérions pas comme étant absents, et ils ne seront pas impactés quant à leurs indemnités. C'est le sens du dernier alinéa de ce rapport n°2.

Examen des rapports
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

La séance est levée.